



## Quittance de loyer et préavis départ

Par **chat47**, le **13/12/2015 à 14:34**

bonjour

mon locataire me réclame ses 3 dernières quittances de loyers et m'informe par téléphone qu'elle compte quitter le logement pour le 1er janvier, nous sommes le 13 décembre.

comment puis-je procéder pour être sûre qu'elle paye les loyers du préavis de départ 3 voir 1 si elle justifie d'une restriction à un mois

Par **janus2fr**, le **13/12/2015 à 17:10**

[citation]comment puis-je procéder pour être sûre qu'elle paye les loyers[/citation]

Bonjour,

Pour ça, malheureusement, il n'y a pas de recette miracle. Et si vous en trouvez une, merci de la partager.

Votre locataire est tenu de payer loyer et charges jusqu'au terme de son préavis, même s'il part et rend les clés avant, sauf si le logement est reloué.

S'il venait à ne pas le faire, ce serait un impayé de loyer comme un autre et à traiter comme tel...